

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GRANDANGOULEME POUR LES SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL

Exposé :

« Dans un intérêt commun, GrandAngoulême souhaite proposer à ses communes membres de constituer un groupement de commandes, afin de lancer conjointement un accord-cadre de formation professionnelle du personnel, sur le fondement des articles L.2113-6 et s. du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloti et se décompose comme suit :

N° du lot	Intitulé	Montant maximum annuel HT
1	Formations à la conduite en sécurité d'engins	100 000,00 €
2	Formations ACUS	50 000,00 €
3	Formations à la conduite de véhicules (permis C/EB/EC)	40 000,00 €
4	Formations obligatoires à la conduite de véhicules (FCO/FIMO)	50 000,00 €
5	Formations préparatoires aux habilitations électriques (Initiales et recyclage)	40 000,00 €
6	Formations préparatoires aux habilitations de monteur et aide monteur d'échafaudage	5 000,00 €
7	Formations préparatoires aux habilitations de soudage oxyacétylénique et au brasage capillaire fort	10 000,00 €
8	Formations préparatoires aux habilitations EPI, travaux en hauteur sur cordes et travaux en profondeur	15 000,00 €
9	Formations aux techniques de grimper et de déplacement en sécurité dans les arbres	8 000,00 €
10	Formations diplômantes au service de sécurité incendie et assistance aux personnes (SSIAP 1/2/3)	25 000,00 €

11	Formations diplômantes au service de sécurité incendie et assistance aux personnes (PSE 1&2)	8 000,00 €
12	Bilans de compétences	10 000,00 €
13	Formations aux opérations exposant à l'amiante sur des immeubles par nature ou par destination - Sous-section 4	15 000,00 €
14	Formation sécurité incendie et manipulation des extincteurs SSI (initial et recyclage)	100 000,00 €
15	Formation préventive aux gestes et postures	20 000,00 €

Malgré le volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme de procédure adaptée, lancée en application des articles L2123-1, R2123-4 et s., R2131-7, R2132-1 et s., R2162-2, R2162-4 et R2162-13 et s. du Code de la commande publique.

En effet, les services de formation figurent dans la liste des services sociaux et autres services spécifiques (annexe n°3 du Code de la commande publique) pouvant être passés selon une procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du besoin en application de l'article R2123-1 du Code.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement minimum de commandes et avec l'engagement maximum par lot défini dans le tableau ci-dessus : ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commandes.

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois par reconduction expresse, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

L'acte constitutif de groupement de commandes précise notamment que :

- L'adhésion et le retrait d'un membre sont libres. L'adhésion peut intervenir à tout moment mais un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre en cours au moment de son adhésion.
- Les membres communiquent au coordonnateur leurs besoins et assurent l'exécution des marchés ;
- Le coordonnateur est chargé d'élaborer les dossiers de consultation, de sélectionner les titulaires, de signer et notifier les contrats ;
- La commission chargée de rendre un avis sur l'attribution des accords-cadres sera celle du coordonnateur, la compétence décisionnelle étant dévolue au Président par délégation de l'assemblée délibérante du coordonnateur ;
- Les membres s'engagent à assurer l'exécution et le règlement financier des accords-cadres dont ils sont partie prenante, avec le (ou les) attributaires(s) retenu(s).

Monsieur le Maire propose :

- D'APPROUVER la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de formation professionnelle du personnel.
- D'APPROUVER la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- D'ACCEPTER que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême.
- D'ACCEPTER les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.
- DE L'AUTORISER à signer ladite convention.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré : AR Prefecture

016 211692117 20220307 PM 07032022 -01-DE
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

- ~~APPROUVE la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de formation professionnelle du personnel.~~
- APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- ACCEPTE que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême.
- ACCEPTE les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Prefecture
Le **10 MARS 2022**
Et publication ou notification
Du **10 MARS 2022**
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022



SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL

Acte constitutif du groupement de commandes

Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 38 69 84 – télécopie : 05 45 38 60 85
Mail : marche-public@grandangouleme.fr

AR Prefecture**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE

Dans un intérêt commun, GrandAngoulême souhaite proposer à ses communes membres de constituer un groupement de commandes, afin de lancer conjointement un accord-cadre de formation professionnelle du personnel, sur le fondement des articles L.2113-6 et s. du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloté et se décompose comme suit :

N° du lot	Intitulé	Montant maximum annuel HT
1	Formations à la conduite en sécurité d'engins	100 000,00 €
2	Formations ACUS	50 000,00 €
3	Formations à la conduite de véhicules (permis C/EB/EC)	40 000,00 €
4	Formations obligatoires à la conduite de véhicules (FCO/FIMO)	50 000,00 €
5	Formations préparatoires aux habilitations électriques (initiales et recyclage)	40 000,00 €
6	Formations préparatoires aux habilitations de monteur et aide monteur d'échafaudage	5 000,00 €
7	Formations préparatoires aux habilitations de soudage oxyacétylénique et au brasage capillaire fort	10 000,00 €
8	Formations préparatoires aux habilitations EPI, travaux en hauteur sur cordes et travaux en profondeur	15 000,00 €
9	Formations aux techniques de grimper et de déplacement en sécurité dans les arbres	8 000,00 €
10	Formations diplômantes au service de sécurité incendie et assistance aux personnes (SSIAP 1/2/3)	25 000,00 €
11	Formations diplômantes au service de sécurité incendie et assistance aux personnes (PSE 1&2)	8 000,00 €
12	Bilans de compétences	10 000,00 €
13	Formations aux opérations exposant à l'amiante sur des immeubles par nature ou par destination – Sous-section 4	15 000,00 €
14	Formation sécurité incendie et manipulation des extincteurs SSI (initial et recyclage)	100 000,00 €
15	Formation préventive aux gestes et postures	20 000,00 €

Malgré le volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme de procédure adaptée, lancée en application des articles L2123-1, R2123-4 et s., R2131-7, R2132-1 et s, R2162-2, R2162-4 et R2162-13 et s. du Code de la commande publique.

En effet, les services de formation figurent dans la liste des services sociaux et autres services spécifiques (annexe n°3 du Code de la commande publique) pouvant être passés selon une procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du besoin en application de l'article R2123-1 du Code.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement minimum de commandes et avec l'engagement maximum par lot défini dans le tableau ci-dessus : ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commandes.

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois par reconduction expresse, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

AR Prefecture

016H2C160Z9U7E20220307FEN_07032022_C01G DE SUIT
Reçu le 10/03/2022
Publié le 00/03/2022 COMMANDE

Dans un intérêt commun, GrandAngoulême et les collectivités publiques qui en manifestent le souhait décident de constituer un groupement de commandes, afin de lancer conjointement des accords-cadres de services de formation professionnelle du personnel.

ARTICLE 2 – DÉSIGNATION ET MISSIONS DU COORDONNATEUR ET DES MEMBRES

Parmi les membres du groupement de commandes, GrandAngoulême est désigné comme coordonnateur afin de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des titulaires, ce qui inclut notamment :

- D'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins. Dans ce cadre, les membres autorisent expressément le coordonnateur à les représenter dans toute démarche auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs, notamment la récupération des données de comptage.
- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des titulaires des accords-cadres (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, rédaction et mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, etc.) ;
- De signer et de notifier les accords-cadres ;
- De transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution et au règlement financier des accords-cadres en ce qui les concerne ;
- D'organiser des réunions du comité de pilotage pour les principales étapes de l'acte d'achat.

Pour leur part, les membres sont chargés :

- De communiquer au coordonnateur les noms et coordonnées d'un référent technique ou d'un référent élu afin de participer aux réunions du comité de pilotage, et d'informer le coordonnateur en cas de modification d'un référent ou de ses coordonnées ;
- De communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des accords-cadres ;
- D'assurer la bonne exécution technique des accords-cadres portant sur l'intégralité de leurs besoins ;
- D'informer le coordonnateur de cette bonne exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution des accords-cadres. Le règlement des litiges individuels relève de la responsabilité de chacun des membres ;
- D'assurer le règlement financier des titulaires en ce qui les concerne.

ARTICLE 3 – COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution sera celle existant dans l'organisation institutionnelle GrandAngoulême et sera présidée par le représentant du coordonnateur. Sa compétence est consultative. Au cas particulier, la compétence d'attribution est dévolue au Président, représentant du coordonnateur, par délégation du Conseil communautaire en cas de procédure adaptée. Le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission s'ils sont invités par le Président, représentant du coordonnateur.

AR Prefecture

016-211602917-20220307-CN-07032022_01-DE

Reçu le 10/03/2022

Publié le 10/03/2022

Le rôle de coordonnateur ne donne pas lieu à indemnités.

ARTICLE 5 – ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES – DUREE DE LA CONVENTION

L'adhésion au groupement est ouverte aux personnes morales répondant à la qualification de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L1211-1 du Code de la commande publique, dont le siège est situé sur le territoire de de l'agglomération de GrandAngoulême.

Chaque membre adhère par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Cette notification matérialise l'adhésion à la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de la signer.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification au présent document pourra être apportée, par avenant, pendant la durée de la convention.

AR Prefecture

ANNEXE

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

REPARTITION DES MISSIONS ENTRE LE COORDONNATEUR ET LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Missions	Membres (dont le coordonnateur en tant que membre)	Coordonnateur
Évaluation précise des besoins	Oui	Centralise les besoins
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Avis dans le cadre du comité de pilotage	Oui en prenant en compte l'avis du comité de pilotage
Décision qui approuve l'acte constitutif et qui autorise l'exécutif à le signer	Oui (chacun selon ses propres règles)	Non
Publicité	Non	Oui
Gestion des dossiers de consultations (retraits-dépôts)	Non	Oui
Analyse des candidatures et offres	Non	Oui
Gestion de la commission d'attribution	Non	Oui
Lettres aux candidats non retenus	Non	Oui
Signature des accords-cadres	Non	Oui
Transmission au contrôle de légalité	Non	Oui
Notification	Non	Oui
Recensement des accords-cadres	Oui	Non
Avis d'attribution	Non	Oui
Gestion des contentieux liés à la passation	Oui (participation)	Oui
Exécution des accords-cadres	Oui	Non
Reconductions éventuelles	Oui	Non

AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_01-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

DE LA CHARENTE AR Prefecture	DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 07 MARS 2022	
016-211602917-20220307-CM_07032022_02-DE	
Reçu le 10/03/2022	
Publié le 10/03/2022	

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION
01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE
10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021.

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur THOMAS Damien, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

L'intégralité du compte de gestion est mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (bureau des finances)

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur THOMAS, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La D^o



Saskia BERTHELON

016-211602917-20220307-CM_070322_03-BF
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	26

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M^{me} Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-e-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après examen de la commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	6 919 693.63
Recettes de l'exercice	7 319 821.06
Résultat de l'exercice (a)	400 127.43
Résultat reporté (N-1)	450 000.00
Résultat d'exploitation cumulé (A)	850 127.43

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	3 783 074.48
Recettes de l'exercice	3 783 965.25
Résultat de l'exercice (b)	890.77
Résultat reporté (N-1)	-272 889.43
Résultat d'investissement cumulé (B)	-271 998.66

Restes à réaliser Dépenses	816 652.91
Restes à réaliser Recettes	1 232 046.63
Soldes des Restes à réaliser	415 393.72

016-211602917-20220307-CM_07032022_04-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 ;
- constatant que le compte administratif 2021 présente un **excédent d'exploitation cumulé de 850 127.43 € ;**

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	450 000.00
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021	<u>400 127.43</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	850 127.43
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 272 889.43
Résultat d'investissement de l'exercice 2021	<u>890.77</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 271 998.66
Restes à réaliser en dépenses	816 652.91
Restes à réaliser en recettes	<u>1 232 046.63</u>
Solde des restes à réaliser (C)	415 393.72
Excédent de financement (B+C)	143 395.06

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2022 (B)	271 998.66
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2022 (A)	850 127.43

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré: AR Prefecture

016-211603917-20220307-CM_07032022_04-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

~~après l'approbation du compte administratif 2021 ;~~

- constatant que le compte administratif 2021 présente un excédent d'exploitation cumulé de 850 127.43 € ;

Décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2022 (B)	271 998.66
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2022 (A)	850 127.43

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire


Jean-Luc VALANTIN


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON


AR Prefecture

SÉANCE DU 07 MARS 2022

016-211602917-20220307-CM_07032022_05-BF			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

Exposé :

« Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 14 février 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
		002 : Résultat reporté	850 127,43
011 : Charges à caractère général	1 242 600,00	70 : Produits des services	179 000,00
012 : Charges de personnel	4 030 000,00	73 : Impôts et taxes	5 157 500,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 165 000,00	74 : Dotations et Participations	1 743 000,00
66 : Charges financières	130 700,00	75 : Produits de gestion	97 000,00
67 : Charges exceptionnelles	5 000,00	76 : Produits financiers	0,00
68 : Provisions pr risques contentieux	1 000,00	77 : Produits exceptionnels	8 000,00
014 : Atténuation de produits	2 000,00	013 : Atténuation de charges	90 572,57
022 : Dépenses imprévues	100 000,00		
Dépenses Réelles de Fonctionnement	6 676 300,00	Recettes Réelles de Fonctionnement	7 275 072,57
Opérations d'ordre budgétaires			
023 : Virement à la section d'investissement	1 055 700,00	042/722 : Travaux en régie	60 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	468 000,00	042/777 : Subv° transférées	14 800,00
TOTAL	8 200 000,00	TOTAL	8 200 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat d'investissement cumulé	271 998,66		
Restes à réaliser RAR	846 653,01	Restes à réaliser RAR	1 232 046,63
16 : Prêt emprunt en capital	566 000,00	10 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	481 300,00
165 : Dépôt et cautionnement	4 048,43	13 : Subventions	697 000,00
20 : Travaux et acquisitions	2 668 500,00	16 : Emprunt	500 000,00
		165 : Dépôt et cautionnement	953,37
020 : Dépenses imprévues	153 000,00	024 : Produits des cessions	120 000,00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	60 000,00	021 : Prélèvt de la section de fonct.	1 055 700,00
040/13 : Subv° transférées	14 800,00	040/28 : Amortissements	468 000,00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acq° gratuite voirie lotissements	45 000,00	041/13 : Acq° gratuite voirie lotissements	45 000,00
TOTAL	4 600 000,00	TOTAL	4 600 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 14 février 2022,

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 voix contre (Mmes Chalons, Caldérari, et M. Sureaud et Audebert), approuve le Budget Principal de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DCS


Saskia BERTHELON



AR Prefecture			
016-211602917-20220307-CM_07032022_06-DE			
Reçu le 10/03/2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers présents	Nombre de Conseillers votants
29	29	23	27

SÉANCE DU 07 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION
01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE
10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP6-2020 POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP6-2020 portant sur l'aménagement et la valorisation du quartier de Villement sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € ;

Monsieur le Maire indique que le lancement de la concertation, le recalage du planning des travaux et l'obligation du changement de la structure de jeu (suite au diagnostic réalisé par un bureau d'étude spécialisé et indiquant sa dangerosité) nécessitent des modifications de crédits sur l'ensemble de l'AP.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en ajustant les crédits nécessaires sur une période 5 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 1 551 100 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	54 639,00	48 856,00	17 904,00
Mission / Etudes / Divers	540,00	1 089,00	8 831,40	3 600,00	2 400,00
Travaux			123 483,06	795 216,54	438 942,00
Structures Plantes grimpantes			14 880,00		
Jeux			33 816,00		
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	235 649,46	847 672,54	459 246,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier »

AR Prefecture
Délibéré : 016-211602917-20220307-CM_07032022_06-DE Reçu le 10/03/2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en ajoutant une année portant l'AP sur une période 5 ans.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 1 551 100 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	54 639,00	48 856,00	17 904,00
Mission / Etudes / Divers	540,00	1 089,00	8 831,40	3 600,00	2 400,00
Travaux			123 483,06	795 216,54	438 942,00
Structures Plantes grimpantes			14 880,00		
Jeux			33 816,00		
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	235 649,46	847 672,54	459 246,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DCS


Saskia BERTHELON



AR Prefecture			
016-211602917-20220307-CM_07032022_06-DE			
Reçu le 10/03/2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers présents	Nombre de Conseillers votants
29	29	23	27

SÉANCE DU 07 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP6-2020 POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP6-2020 portant sur l'aménagement et la valorisation du quartier de Villement sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 1 551 100 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP6-2020 portant sa réalisation sur 5 ans, pour un montant global inchangé de 1 551 100 € ;

Monsieur le Maire indique que le lancement de la concertation, le recalage du planning des travaux et l'obligation du changement de la structure de jeu (suite au diagnostic réalisé par un bureau d'étude spécialisé et indiquant sa dangerosité) nécessitent des modifications de crédits sur l'ensemble de l'AP.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en ajustant les crédits nécessaires sur une période 5 ans.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 1 551 100 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	54 639,00	48 856,00	17 904,00
Mission / Etudes / Divers	540,00	1 089,00	8 831,40	3 600,00	2 400,00
Travaux			123 483,06	795 216,54	438 942,00
Structures Plantes grimpantes			14 880,00		
Jeux			33 816,00		
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	235 649,46	847 672,54	459 246,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier »

AR Prefecture
Délibéré : 016-211602917-20220307-CM_07032022_06-DE Reçu le 10/03/2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP6-2020, en ajoutant une année portant l'AP sur une période 5 ans.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 1 551 100 €, et se présenterait comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtrise d'Œuvre	2 127,00	4 776,00	54 639,00	48 856,00	17 904,00
Mission / Etudes / Divers	540,00	1 089,00	8 831,40	3 600,00	2 400,00
Travaux			123 483,06	795 216,54	438 942,00
Structures Plantes grimpantes			14 880,00		
Jeux			33 816,00		
TOTAL DEPENSES	2 667,00	5 865,00	235 649,46	847 672,54	459 246,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 MARS 2022

Et publication ou notification

Du 10 MARS 2022

Pour Le Maire, La DCS


Saskia BERTHELON



DE LA CHARENTE		DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE	
AR Prefecture			
016-211602917-20220307-CM07032022_08-DE			
Reçu le 10/03/2022			
Publié le 10/03/2022			
SÉANCE DU 07 MARS 2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27
		DATE DE CONVOCATION	
		01 MARS 2022	
		DATE D'AFFICHAGE	
		10 MARS 2022	

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP8-2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 29 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP8-2020 portant sur la construction d'une Crèche sur une période de quatre années à partir de 2020, pour un montant global de 3 213 000 € ;

- par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a modifié ladite Autorisation de Programme n° AP8-2020 ajoutant et décalant les crédits sur une même durée, pour un montant global de 3 255 000 € ;

Monsieur le Maire indique que l'avancement de l'opération, ainsi que le recalage du planning associé nécessitent d'ajuster les crédits sur l'ensemble de l'opération. En effet, les travaux qui devaient commencer initialement en juin 2022, sont décalés au mois de septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en ajustant les crédits toujours sur une période de 4 ans.

L'autorisation de programme porte sur une enveloppe globale de 3 255 000 €, et se présente comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Assistance à Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	53 550,00	57 150,00
Assistance Maîtrise d'ouvrage Santé environnementale				
Maîtrise d'Œuvre	22 000,00	160 000,00		
Missions / Etudes / Divers	5 400,00		800 000,00	2 132 600,00
Travaux				
Equipements Cuisine et Mobiliers				
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	853 550,00	2 189 750,00
Subvention CAF			705 000,00	
Région			95 200,00	
ADEME			14 000,00	
Etat DETR			249 800,00	
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	1 064 000,00	

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP8-2020, en ajustant les crédits toujours sur une période de 4 ans.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 3 255 000 €, et se présentera comme suit :

Désignation	2020	2021	2022	2023
Assistance à Maîtrise d'ouvrage déléguée	1 800,00	22 500,00	53 550,00	57 150,00
Assistance Maîtrise d'ouvrage Santé environnementale				
Maîtrise d'Œuvre	22 000,00	160 000,00		
Missions / Etudes / Divers	5 400,00		800 000,00	2 132 600,00
Travaux				
Equipements Cuisine et Mobiliers				
TOTAL DEPENSES	29 200,00	182 500,00	853 550,00	2 189 750,00
Subvention CAF			705 000,00	
Région			95 200,00	
ADEME			14 000,00	
Etat DETR			249 800,00	
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	1 064 000,00	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TÔUVRE, le 08 mars 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture			
016-211602917-20220307-CM 07032022 09-DE			
Reçu le 10/03/2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

SÉANCE DU 07 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION
01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE
10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AP9/2022 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Exposé :

« Monsieur le Maire indique que la ville a engagé depuis plusieurs années, une réflexion énergétique et environnementale sur son patrimoine en s'appuyant notamment sur la réalisation d'un pré diagnostic énergétique en 2018. En parallèle, elle s'est inscrite dans une démarche volontaire de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par son adhésion au Conseil en Energie Partagé du Grand Angoulême.

Monsieur le Maire rajoute que cette réflexion énergétique et environnementale menée sur le patrimoine s'est traduite par la mise en place de projets d'efficacité énergétique, comme par exemple l'école Chantefleurs dont les travaux de rénovation se sont terminés récemment et l'ancienne école de musique dont les travaux débiteront cette année.

Monsieur le Maire propose de continuer cette dynamique de rénovation énergétique des bâtiments communaux par la création d'une autorisation de programme qui portera sur la réalisation d'audits énergétiques détaillés sur les bâtiments les plus énergivores, et le lancement de travaux sur le bâtiment retenu suite aux études.

Le montant de l'autorisation de programme AP9/2022, d'une durée de cinq ans, porterait ainsi sur 2 010 000 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Audit énergétique	30 000,00				
MOE		108 000,00	36 000,00	25 000,00	11 000,00
Travaux			600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES	30 000,00	108 000,00	636 000,00	625 000,00	611 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'autorisation de programme n°AP9-2022 sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur une période de cinq ans.

AR Prefecture
l'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 2 010 000 €, et se présentera comme suit:
Réf : 2022-07-CM_07032022_09-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

Designation	2022	2023	2024	2025	2026
Audit énergétique	30 000,00				
MOE		108 000,00	36 000,00	25 000,00	11 000,00
Travaux			600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES	30 000,00	108 000,00	636 000,00	625 000,00	611 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM07032022_10-DE

Reçu le 10/03/2022

Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AP10/2022 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**Exposé :

« Monsieur le Maire indique que la ville c'est inscrite depuis 2016 dans une démarche volontaire de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par son adhésion au Conseil en Energie Partagé du Grand Angoulême.

Monsieur le Maire indique, que dans ce cadre-là, la commune souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté et à diminuer de façon importante leur consommation d'électricité. Dans le même temps, une réflexion sera menée à l'échelle de la ville sur la hiérarchisation des voies, l'homogénéité de l'éclairage sur celles-ci, et la mise en place de l'abaissement lumineux, alternative potentielle à la coupure nocturne actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette opération dans une autorisation de programme.

Le montant de l'autorisation de programme AP10/2022, d'une durée de cinq ans, porterait ainsi sur 950 000 € TTC se ventilant ainsi :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux Tranche 1	150 000,00				
Travaux Tranche 2		200 000,00			
Travaux Tranche 3			200 000,00		
Travaux Tranche 4				200 000,00	
Travaux Tranche 5					200 000,00
TOTAL DEPENSES	150 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'autorisation de programme n°AD10.2022 pour la rénovation de l'éclairage public, sur une période de cinq ans.

AR Prefecture
~~l'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 950 000 €, et se présentera comme suit :~~
016-211603817-20220307-CM07032022_10-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

Designation	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux Tranche 1	150 000,00				
Travaux Tranche 2		200 000,00			
Travaux Tranche 3			200 000,00		
Travaux Tranche 4				200 000,00	
Travaux Tranche 5					200 000,00
TOTAL DEPENSES	150 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou publication
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



016-211602917-20220307-CM_0703222_11-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION
01 MARS 2022

DATE D’AFFICHAGE
10 MARS 2022

L’an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXÉ « MAINE GAGNAUD » EXERCICE 2021.

Exposé :

« Après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2021 qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2021 par M. THOMAS Damien, Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

L’intégralité du compte de gestion du budget annexe est mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (Bureau des Finances)

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

AR Prefecture
~~3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,~~
016-211602917-20220307-CM_0703222_11-DE
Recu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

~~Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur THOMAS, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.~~

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, Ca DCS


Saskia BERTHELON


016-211602917-20220307-CM07032022_12-BF
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

 SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	22	26

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-e-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD

Après examen de la commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022,

Le Conseil Municipal de RUELLE SUR TOUVRE, à l'unanimité, réuni sous la présidence de M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Jean-Luc VALANTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	1 307 761.91
Recettes de l'exercice	1 304 037.01
Résultat de l'exercice (a)	- 3 724.90
Résultat reporté (N-1)	-850.00
Résultat d'exploitation cumulé (A)	- 4 574.90

2 - Section d'investissement

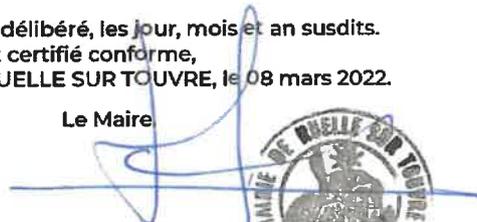
Dépenses de l'exercice	1 304 037.01
Recettes de l'exercice	686 394.18
Résultat de l'exercice (b)	-617 642.83
Résultat reporté (N-1)	200 485.82
Résultat d'investissement cumulé (B)	-417 157.01

Restes à réaliser Dépenses	0.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Soldes des Restes à réaliser	0.00
AR Prefecture	
016-211602917-20220307-CM07032022_12-BF	
Résultat de l'exercice (a+b):	- 621 367.73
Publié le 10/03/2022	
Résultat global (A+B):	-421 731.91

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire


 Jean-Luc VALANTIN


Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le **10 MARS 2022**
 Et publication ou notification
 Du **10 MARS 2022**
 Pour Le Maire, La DCS


 Saskia BERTHELON


016-211602917-20220307-CM_07032022_13-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – MAINE GAGNAUD

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 ;
- constatant que le compte administratif 2021 présente un déficit d'exploitation cumulé de 4 574.90 € ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation reporté de l'exercice N-1	-850.00
Résultat d'exploitation de l'exercice 2021	-3 724.90
Résultat d'exploitation cumulé (A)	-4 574.90
Résultat d'investissement reporté de l'exercice N-1	200 485.82
Résultat d'investissement de l'exercice 2021	-617 642.83
Résultat d'investissement cumulé (B)	-417 157.01
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Solde des restes à réaliser (C)	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (A+B+C)	421 731.91
Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2022 (A)	4 574.90
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2022 (B)	417 157.01

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré: AR Prefecture
016-211603917-20220307-CM_07032022_13-DE
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

~~après l'approbation du compte administratif 2021 ;~~

- constatant que le compte administratif 2021 présente un excédent d'exploitation cumulé de 4 574.90 € ;

Décide d'affecter et reporter les résultats comme suit :

Report en dépenses de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2022 (A)	4 574.90
Report en dépenses d'investissement au 001 sur l'exercice 2022 (B)	417 157.01

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 1-0 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 1-0 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_14-BF

Reçu le 10/03/2022

Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAINE GAGNAUD – EXERCICE 2022

Exposé :

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe du MAINE GAGNAUD pour l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	4 574,90		
011 : Charges à caractère général	9 775,00	70 : Produits des service	1 166 667,00
6015 : Terrains à aménager	0,00	7015 : Ventes Terrains	1 166 667,00
6045 : Achats, Etudes, Prestations	9 775,00		
605 : Travaux	0,00	75 : Autres Produits de gestion	155 444,91
608 : Frais accessoires	-	7552 : Prise en charge du déficit par le BP	155 444,91
66 : Charges financières (Intérêts d'emprunt)	3 725,00		
66111 : Remboursement Intérêts	3 725,00		
Opérations d'ordre budgétaire			
042 : Annulation stock Initial	1 304 037,01	042 : Intégration stock final	0,00
7133 Variation en cours de production	1 304 037,01	7133 Variation en cours de production	0,00
043 : Transfert de charges	0,00	043 : Transfert de charges	0,00
608 : Frais accessoires – Transfert de charges	0,00	793 : Transfert de charges financières	0,00
TOTAL	1 322 111,91	TOTAL	1 322 111,91

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Déficit d'investissement cumulé	417 157,11		
AR Préfecture			
16 : Emprunts et dettes	886 880,00	16 : Emprunts et dettes	0,00
016-211602917-20220307-CM_07032022_14-EE		1641 : Emprunt Prêt Relais	0,00
641 : Prêt Prêt anticipé	886 880,00		
Publié le 10/03/2022			
Opérations d'ordre budgétaire			
040 : Intégration stock final	0,00	040 : Annulation stock Initial	1 304 037,01
3351 : Travaux en cours terrains	0,00	3351 : Travaux en cours terrains	602 235,33
3354 : Etudes et prestations en cours	0,00	3354 : Etudes et prestations en cours	96 855,80
3355 : Travaux en cours	0,00	3355 : Travaux en cours	604 945,88
TOTAL	1 304 037,01	TOTAL	1 304 037,01

Il demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer tout document afférent.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 14 février 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Annexe Maine-Gagnaud de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 MARS 2022

Et publication ou notification

Du 10 MARS 2022

Pour Le Maire, La Des


Saskia BERTHELON



016-211602917-20220307-CM_07032022_15-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEF, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L.2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisations 2021	Propositions 2022
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	22 754.67 €	23 000.00 €
Subv° à l'Amicale du personnel (*)	4 800.00 €	4 800.00 €
Subv° à l'Amicale du personnel (Cadre DECLIC)	5 940.00 €	0.00 €
TOTAL	33 494.67 €	27 800.00 €

(*) L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

La totalité des crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2022 serait ainsi de 27 800 €.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 28 février 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré : AR Prefecture

016-211603017-20220307-CM-07082022-15-DE
Recu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2022 la somme de 27 800 € répartie comme suit :

	Réalisations 2021	Propositions 2022
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	22 754.67 €	23 000.00 €
Subv° à l'Amicale du personnel (*)	4 800.00 €	4 800.00 €
Subv° à l'Amicale du personnel (Cadre DECLIC)	5 940.00 €	0.00 €
TOTAL	33 494.67 €	27 800.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 MARS 2022
Et publication ou notification
Du 10 MARS 2022
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



016-211602917-20220307-CM_07032022_16-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

 SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

DEMANDE DE COMPETENCE A GRAND ANGOULEME POUR L'INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER

Exposé :

« La commune de Ruelle sur Touvre rencontre une augmentation des contrôles de décences sur son territoire permettant de constater que de nombreux logements locatifs présentent d'importants défauts au regard des règles de décence. Face à une paupérisation de la population et la présence certaine de marchands de sommeil, il serait opportun d'instaurer le « permis de louer » sur la commune de Ruelle sur Touvre pour lutter contre l'habitat indigne.

Ce dispositif concernant les bailleurs privés et présente deux régimes possibles : la déclaration préalable ; une déclaration en mairie à chaque changement de locataire qui permet de connaître l'état du parc locatif de la commune, et l'autorisation préalable avant mise en location qui s'accompagne d'une visite de décence et permet d'éviter la mise en location de biens indécents en accompagnant les bailleurs sur des demandes d'aides pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'OPAH RU engagé par GrandAngoulême.

C'est la communauté d'agglomération GrandAngoulême qui a compétence pour le permis de louer mais il est possible aux communes membres de demander l'instauration et la gestion du dispositif sur leur territoire par le biais d'une convention.

Un comité technique a travaillé sur la définition d'un projet de périmètre(s) des logements qui pourraient être impactés par le permis de louer (cf. plans annexes). Les logements ont été sélectionnés de la manière suivante :

- habitat dense, ancien et locatif,
- signalements de logements indécents ou insalubres par les organismes de contrôle,
- logements classées en catégories 6, 7 et 8 par les services des impôts fonciers,
- logements vacants susceptibles d'être réhabilités pour du locatif.

Au sein de ces périmètres, il y a également des logements occupés par leur propriétaire. Ils ne seront impactés par le dispositif du permis de louer que dans le cas où ils seraient mis en location par le propriétaire ou s'ils étaient vendus pour de la location. Il y a également des logements qui ont été réhabilités récemment pour de la location. Ces deux types de logements pourront être mis sous le régime déclaratif afin de connaître l'état du parc locatif de la commune et la fréquence de rotation des locataires. Les autres logements pourront être mis sous le régime d'autorisation préalable. Ce travail de définition au parcellaire sera fait ultérieurement.

En effet, une fois la compétence dévolue à la commune par Grand Angoulême, il conviendra de prendre une délibération pour l'instauration du permis de louer en précisant le(s) périmètre(s), en définissant le ou les régimes et les modes de dépôt des demandes. Le permis de louer deviendra effectif 6 mois après la prise de cette délibération.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider le principe de l'instauration du permis de louer sur la commune de Ruelle sur Touvre,
- de l'autoriser à demander à Grand Angoulême la compétence pour l'instauration et la gestion du permis de louer sur le territoire de la commune,
- de valider et de joindre à la demande le projet de périmètre(s) ci-annexé,
- de signer tout document afférent. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide le principe de l'instauration du permis de louer sur la commune de Ruelle sur Touvre,
- autorise Monsieur le Maire à demander à Grand Angoulême la compétence pour l'instauration et la gestion du permis de louer sur le territoire de la commune,
- valide et joint à la demande le projet de périmètre(s) ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 MARS 2022

Et publication ou notification

Du 10 MARS 2022

Pour Le Maire, La DUS

Saskia BERTHELON



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Projet de périmètre
du PERMIS DE LOUER
secteur A*

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

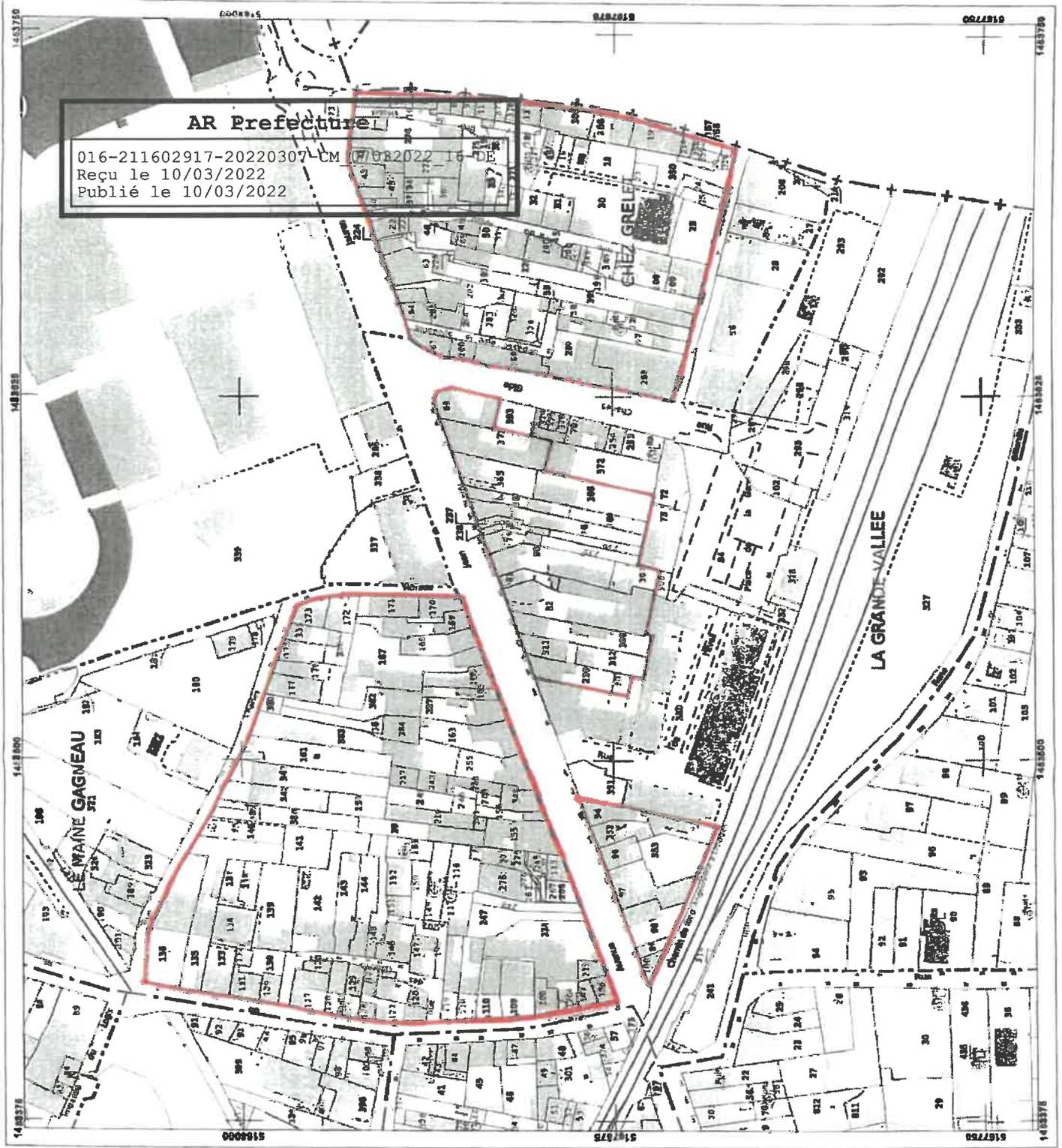
Date d'édition : 01/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 16025
18025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0544875700 - fax 0544597861
ptgc.charente@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cedestre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Autorité et des Comptes
publics



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Projet de périmètre
du PERMIS DE LOUER
secteur 2*

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

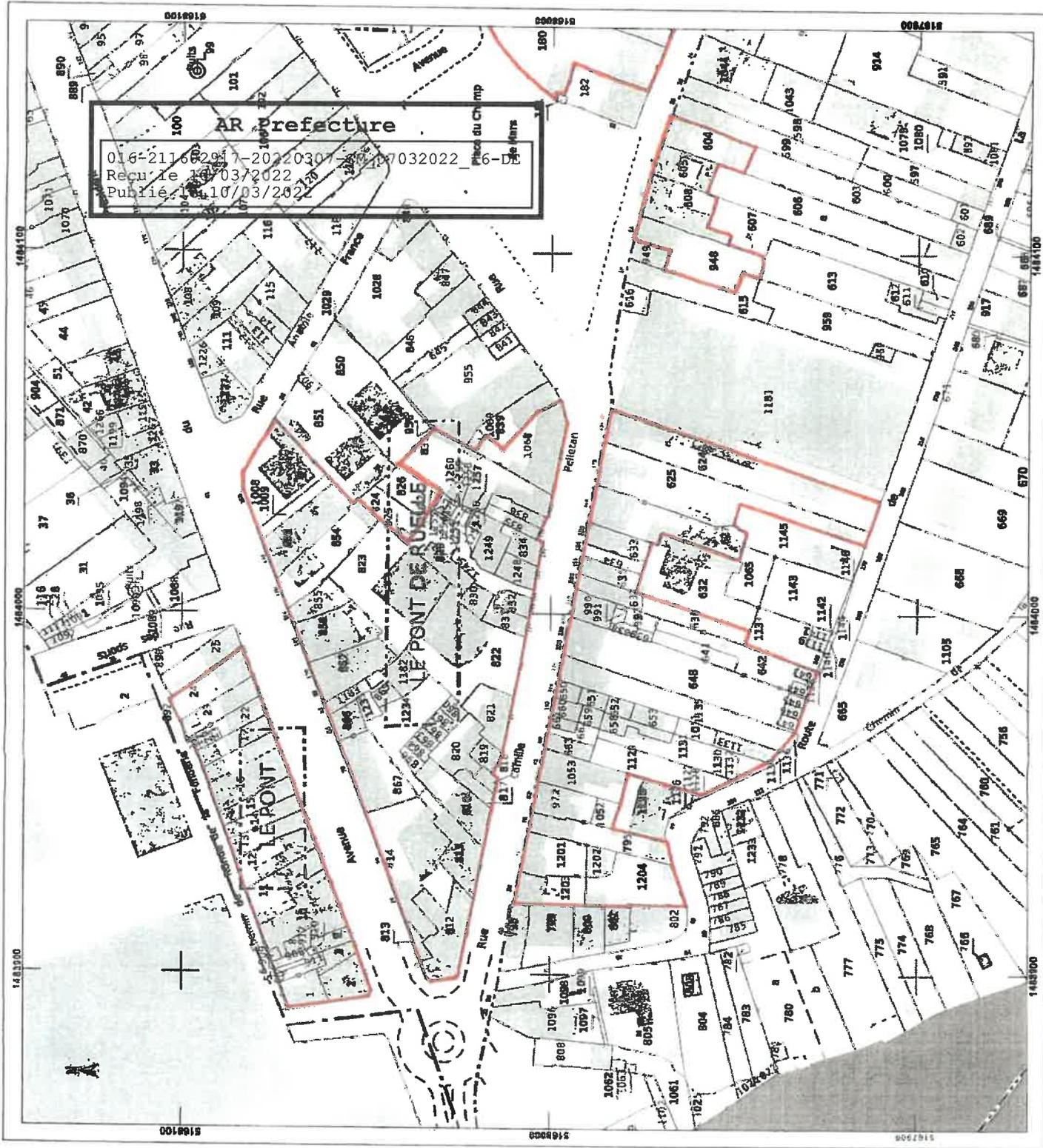
Coordonnées en projection : RGF83CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 16025**
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0546976700 - fax 0546976961
ptgc-charente@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Projet de périmètre
du PERMIS DE LOUER*

secteur 3

Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE-SUR-TOUVRE

Section : BC
Feuille : 008 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 04/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

PTGC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 161025

16025 ANGOULÊME CEDEX

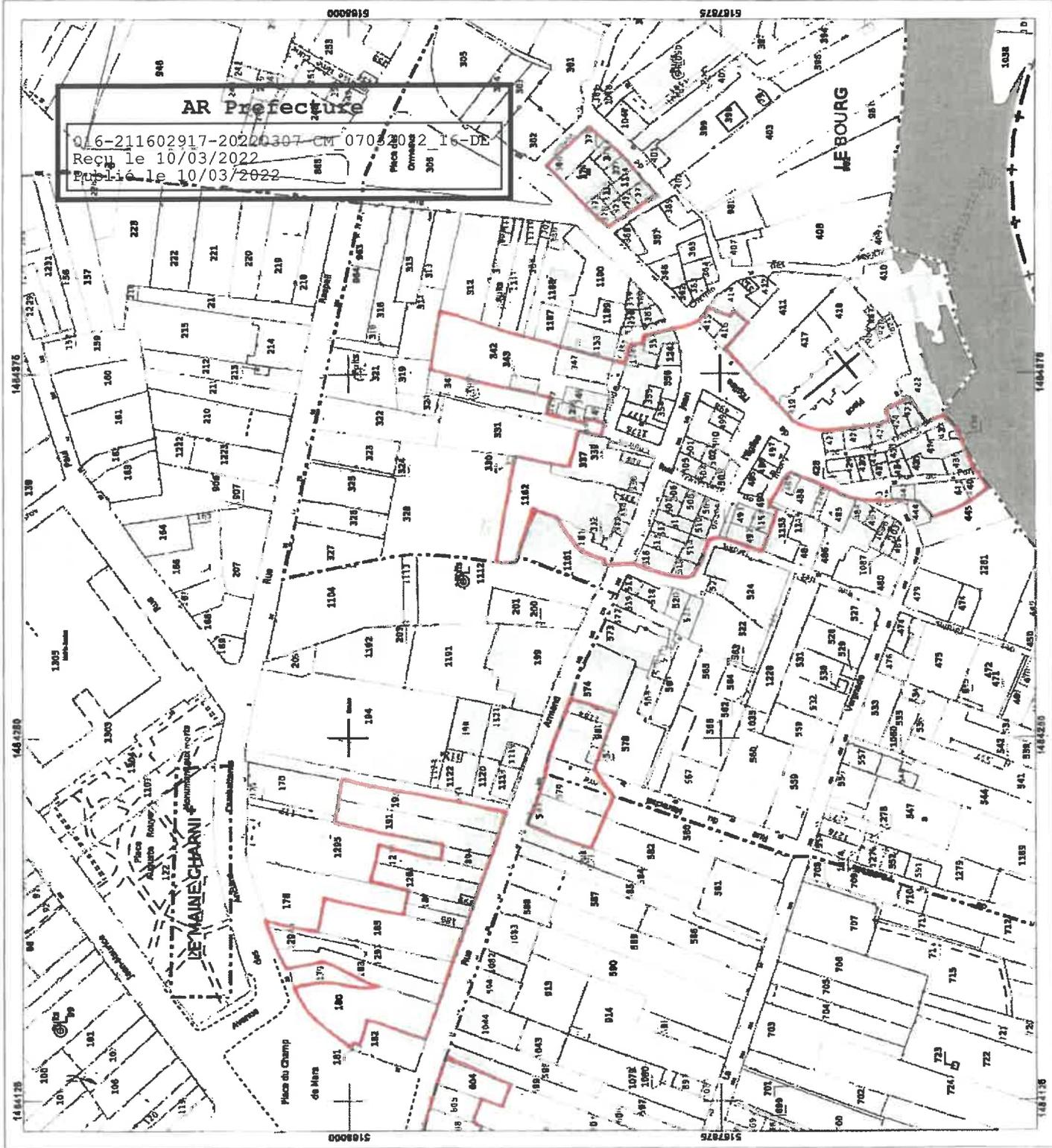
tél. 0646576700 - fax 0646576861

ptgc.charante@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publiques



AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_16-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

DE LA CHARENNE		DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE	
AR Prefecture			
016-211602917-20220307-CM_07032022_17-DE			
Reçu le 10/03/2022			
Publié le 10/03/2022			

SÉANCE DU 07 MARS 2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27
DATE DE CONVOCATION		DATE D'AFFICHAGE	
01 MARS 2022		10 MARS 2022	

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDEZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la motion suivante :

« Le 21 février dernier, le Président de la Fédération de Russie a reconnu unilatéralement l'indépendance des Républiques de Donetsk et de Lugansk dans la région du Donbass, en violation du droit international et de la souveraineté territoriale de l'Ukraine.

Dans la nuit du 23 au 24 février 2022, les forces armées russes ont débuté une campagne de bombardement et d'invasion territoriale du territoire ukrainien.

La commune de Ruelle sur Touvre ne peut rester indifférente à cette situation et s'associe aux nombreuses condamnations internationales.

Dès aujourd'hui, notre commune témoigne son soutien au peuple ukrainien en hissant son drapeau national devant la mairie.

Fidèle à la tradition française de terre d'asile, à sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et aux valeurs d'humanisme, de liberté et de démocratie dans lesquelles s'est engagée

l'Ukraine, notre commune manifestera également sa solidarité en participant activement à l'assistance et à l'accueil des réfugiés. AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_17-DE

Recu le 10/03/2022

Publié le 10/03/2022

La commune de Ruelle affirme par ailleurs son soutien au peuple russe qui marche courageusement et se mobilise dans les grandes villes du pays contre la guerre, déifiant ainsi la répression systématique par les forces de l'ordre. »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 mars 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 MARS 2022

Et publication ou notification

Du 10 MARS 2022

Pour Le Maire, La DCS

Saskia BERTHELON



016-211602917-20220307-CM_07032022_18-DE
 Reçu le 10/03/2022
 Publié le 10/03/2022

 SÉANCE DU 07 MARS 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	23	27

DATE DE CONVOCATION

01 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, M. Jean-Pierre BIDET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme ALT DRUGE à Mme MARC, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, M. J. DELAGE à M. VERRIERE, Mme A. RIFFE à Mme DESCHAMPS.

Monsieur Christophe CHOPINET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

COMMISSIONS MUNICIPALES.

Exposé :

« Suite à la démission de Madame Karen DUBOIS de son poste de conseillère municipale, Monsieur Julien AUDEBERT a fait part à l'assemblée de son désir d'intégrer les commissions suivantes :

- Démocratie Locale, Culture et Communication
- Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la nouvelle liste des commissions municipales ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE le 08 mars 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le 10 MARS 2022
 Et publication ou notification
 Du 10 MARS 2022
 Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_18-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESIDENT : Jean Luc VALANTIN – Maire

Mise à jour au 07 mars 2022

DEMOCRATIE LOCALE CULTURE ET COMMUNICATION	Muriel DEZIER (VP) Audrey ALLARD Agnès ALT DRUGÉ Mehdi BENOUARREK Alain CHAUME Julien DELAGE Séverine MANAT Guillaume ROUZAUD Lionel VERRIERE Jean-Pierre BIDET Julien AUDEBERT	SPORTS, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS	Patrick DELAGE (VP) André ALBERT Alain BOUSSARIE Alain DUPONT Aline GRANET Yannick PÉRONNET Sophie RIFFÉ Magali SOUMAGNAC Chantal THOMAS Minerve CALDERARI Philippe SUREAUD	PERSONNEL, FINANCES ET INTERCOMMUNALITES	Yannick PÉRONNET (VP) Alain CHAUME Patrick DELAGE Catherine DESCHAMPS Muriel DEZIER Alain DUPONT Séverine MANAT Annie MARC Guillaume ROUZAUD Lionel VERRIERE Fatna ZIAD Jean-Pierre BIDET Minerve CALDERARI	PETITE ENFANCE, VIE SCOLAIRE ET POLITIQUE JEUNESSE	Catherine DESCHAMPS (VP) Audrey ALLARD Alain CHAUME Christophe CHOPINET Patrick DELAGE Julien DELAGE Muriel DEZIER Annie MARC Alexia RIFFÉ Sophie RIFFÉ Magali SOUMAGNAC Josseline CHALONS Jean-Pierre BIDET	AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	Lionel VERRIERE (VP) Audrey ALLARD Mehdi BENOUARREK Julien DELAGE Séverine MANAT Sophie RIFFÉ Magali SOUMAGNAC Chantal THOMAS Fatna ZIAD Josseline CHALONS Philippe SUREAUD	TRAVAUX, PATRIMOINE, MOBILITE ET SECURITE	Alain DUPONT (VP) André ALBERT Agnès ALT DRUGÉ Alain BOUSSARIE Alain CHAUME Christophe CHOPINET Patrick DELAGE Yannick PÉRONNET Guillaume ROUZAUD Minerve CALDERARI Julien AUDEBERT	016-211602917-2 Reçu le 10/03/2022 Publié le 10/03/2022 AR Mairie de Valantin 03030807 Philippe SUREAUD
---	---	--	---	---	---	--	--	---	---	--	---	---

VP : Vice-présidente

Commission d'appel d'offres et atelier MAPA	Titulaires Alain DUPONT Alain BOUSSARIE Patrick DELAGE Lionel VERRIERE Jean-Pierre BIDET Suppléants André ALBERT Aline GRANET Christophe CHOPINET Yannick PÉRONNET Philippe SUREAUD
--	--

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	
Titulaires Serge ANDRIÈS Christian BOUSSARIE Jacques BRIE Isabelle BOUTHINON -LAINE Bernardette VIEUILLE Lucienne GAILLARD Yves MÉRINE Alain CHAUME	Suppléants Joël AUBERT Pascal L'HOMME Thierry BUISSET Alain MANDON Olivier BEINCHET André-Daniel ALBERT Sophie RIFFÉ Chantal THOMAS

AR Prefecture

016-211602917-20220307-CM_07032022_18-DE
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022